

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 14

Le douze Octobre deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 07 Septembre 2023

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, GUICHERD Cyril, ALLEGRE Jean Marc
Conseillers Délégués PROVOST Eric – BASSOT Christine – CORNET-MONAT Béatrice- MOUILLER Annie - NERON Sylvie – CUISSET Betty

Etaient excusés : ROUCHON Dominique qui a donné pouvoir à BASSOT Christine
LASSAIGNE Sébastien qui a donné pouvoir à GUICHERD Cyril
BELOT Jean Luc qui a donné pouvoir à CORNET-MONAT Béatrice
TRAVARD Patricia

Secrétaire de séance : MOUILLER Annie

OBJET : PRESTATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DE LA PARTIE ACCESSIBILITE DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX PORTANT SUR UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC AU BENEFICE DES COMMUNES MEMBRES DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles, L.5216-7-1 et L.5215-27 portant sur les conventions de prestations de services ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, portant modification des statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Bureau communautaire du 18 mars 2021 relative à la prestation de service pour l'instruction de la partie accessibilité des autorisations de travaux portant sur un établissement recevant du public aux bénéficiaires des communes membres de Roannais Agglomération.

Considérant que depuis 2021, Roannais Agglomération propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire pour l'instruction de la partie accessibilité des autorisations de travaux, qui relèvent du Code de la construction et de l'habitation, à travers une prestation de service ;

Considérant que cette prestation de service prendra fin le 31 décembre 2023, Roannais Agglomération propose à ses communes membres disposant d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu, ou d'une carte communale, de la renouveler ;

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Approuve la convention de prestation de service relative pour l'instruction de la partie accessibilité des autorisations de travaux portant sur un établissement ;
- Dit que la convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour trois ans, jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- Précise que le tarif de la prestation est de 300 € par acte (rapport d'accessibilité) ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

Au Registre, tous les membres présents ont signé,

Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,
MOUILLER Annie



Fait à Villemontais, 12 Octobre 2023

Le Maire,

GAUME Marie Françoise

